

AVIS PUBLIC



SÉANCE DU CONSEIL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

- **Que** le Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, a adopté, lors de la séance tenue le 5 décembre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires de l'année 2023. Les séances du Conseil municipal se tiendront à l'ancien Hôtel de ville au 33 rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- **Que** les séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19h30 :

> 16 janvier	> 3 juillet
> 6 février	> 7 août
> 6 mars	> 5 septembre (mardi)
> 3 avril	> 2 octobre
> 1er mai	> 6 novembre
> 5 juin	> 4 décembre
- **Que** le Conseil municipal invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux séances publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 7 décembre 2022

Avis numéro : 2022-66

Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

le 7 décembre 2022, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 7 décembre 2022.



Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe